

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1844.

TRAITEMENTS DES MEMBRES DE L'ORDRE JUDICIAIRE ⁽¹⁾.

ART. 1^{er}, § 3. — TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Amendement présenté par M. le Ministre de la Justice.

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^{me} CLASSE.	3 ^{me} CLASSE.	4 ^{me} CLASSE.
Présidents et Procureurs du Roi	6,000	5,250	4,650	4,200
Vice-Présidents	5,000	4,575	3,875	»
Juges d'instruction	4,660	4,080	3,610	3,260
Juges et substituts	4,000	3,500	3,100	2,800
Greffiers	2,800	2,500	2,200	2,200
Commis-Greffiers	2,000	1,800	1,600	1,600

Amendement présenté par M. VERHAEGEN.

Commis-greffiers attachés au service des juges d'instruction, un sixième de plus que les commis-greffiers ordinaires, sauf fixation des chiffres.

(¹) Projet de loi n° 297, session de 1841 — 1842.
Rapport n° 23, session 1842 — 1843.
Amendements, n° 15.